

COMMUNE DE LA JAILLE-YVON

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 5 juillet 2016 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal CHEVROLLIER, Maire.

Étaient présents : Pascal CHEVROLLIER, Jean-Jacques JUTEAU, Ghislaine BOURGEAIS, Bruno LEBRETON, Guillaume JOUIN, David LANOUE, Jean-Pierre VAUTHIER

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté.

- CCRLA : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE D'ASSURANCES

Le conseil municipal modifie sa délibération du 17 mai concernant le groupement de commande pour la passation du marché de prestation de service d'assurance avec la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers dans le sens où les frais de fonctionnement du groupement seront répartis à 50% selon la population et à 50 % selon les montants des primes payées après notification des marchés par les communes.

- CCRLA : APPROBATION DU RAPPORT 2016 DE LA CLETC PORTANT SUR L'INTEGRATION DE LA COMMUNE DELEGUEE DE LA POUËZE ET SUR LE FINANCEMENT DES FRAIS DE PERSONNEL

Le Conseil Municipal valide le rapport 2016 de la CLETC portant sur l'intégration de la commune déléguée de La Pouëze et sur le financement des frais de personnel.

- AMENAGEMENT D'UN ESPACE MULTI-ACTIVITES : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Le Maire informe le conseil municipal des financements obtenus pour le projet d'aménagement d'un espace multi-activités : 25 % soit 86 023,75 € des services de l'Etat au titre de la DETR, 50 000 € de la CAF pour l'enfance-jeunesse sur la partie du projet portant sur un espace multi-accueils. Un fonds de concours est sollicité à ce titre à la communauté de communes de la Région du Lion d'Angers.

Le conseil municipal retient l'offre du groupement conjoint de la SARL Thellier Architecture (Angers) et la SARL AMBRE ENERGIES (Avrillé), pour la mission de maîtrise d'œuvre, avec un taux de rémunération de 10 % de l'estimation des travaux soit 30 100,00 € HT : 25 300 € HT pour la mission de maîtrise d'œuvre et 4 800 € HT pour l'étude thermique.

- ECOLE : OUVERTURE DE CLASSE

Suite à la décision du C.T.S.D. (comité technique spécial départemental) d'ouverture de classe à La Jaille-Yvon dans le cadre du regroupement pédagogique Chambellay/La Jaille-Yvon, le conseil municipal décide de louer une classe modulaire auprès de l'entreprise PETIT (49 - Saint Léger des Bois) pour un an : 4 modules comprenant 2 WC dont 1 accessible aux personnes à mobilité réduite. Le coût de location est de 720,00 € TTC par mois.

- BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

Des modifications sont apportées au budget communal pour prendre en compte :

- les études réalisées par le cabinet Thellier pour l'accessibilité école, mairie, commerce
- le plan de financement modifié de l'aménagement de l'espace multi-activités

A La Jaille-Yvon, le 8 juillet 2016
Le Maire,
Pascal CHEVROLLIER

